



## Devenir architecte : quelles alternatives en franchise ?

Un métier très réglementé

Aménager des espaces, concevoir des bâtiments, créer des extensions... Le métier d'architecte est passionnant mais nécessite des connaissances techniques poussées. En franchise, ces compétences sont recherchées par des réseaux divers positionnés sur les secteurs du bâtiment.

Le métier d'architecte est exigeant. A chacune de ses prestations, l'architecte engage sa responsabilité quant à la solidité, la pérennité et la conformité de la réalisation. Les compétences acquises dans le cadre des études spécifiques en architecture sont de fait très diverses. Urbanisme, calculs de résistance et de portance, dessin industriel, maîtrise informatique de la CAO, design, maîtrise des normes constructives...



Un

cursum réglementé en école spécialisée

Profondément réformées en 2005, les études d'architecture s'organisent aujourd'hui autour de l'obtention d'un diplôme universitaire délivré par l'une des 22 écoles d'architecture que compte la France.

Trois cycles et trois diplômes sont ouverts aux étudiants :

Un cycle de trois ans conduisant au diplôme d'études en architecture et conférant le grade de licence (Bac + 3).

Un cycle de deux ans conduisant au diplôme d'État d'architecte et conférant le grade de master (Bac + 5).

Le doctorat en architecture (Bac +8).

Trois modes principaux d'exercer

Un architecte peut exercer à titre individuel (libéral), en qualité d'associé d'une société d'architecture, en tant que salarié d'une société d'architecture ou encore en tant que fonctionnaire. Pour exercer en libéral,



[Visualiser l'article](#)

l'architecte doit obligatoirement être titulaire du diplôme d'Etat en architecture complété par une année supplémentaire de formation afin d'obtenir l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Le professionnel doit également s'inscrire à l'Ordre des architectes. L'exercice en libéral offre une totale liberté dans le choix des clients, mais cette liberté a un coût : l'architecte libéral est en effet indéfiniment et solidairement responsable des dettes de son activité sur son patrimoine personnel. Pour limiter les risques, la solution la plus utilisée est de créer une société de type EURL (SARL à associé unique) ou une SASU. Cette solution permet de rester libre de ses décisions en limitant sa responsabilité à la hauteur du capital social. Dans certains cas, il est aussi possible de créer une SARL ou une SAS quand plusieurs professionnels souhaitent mettre en commun leur activité. Dans ce cas, les associés ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport dans la société.

Et en franchise ? Les réseaux développant la seule et unique activité d'architecte sont inexistantes. Ceci étant, des alternatives existent dans des activités connexes à l'architecture comme le courtage en travaux, la construction, ou encore le home-staging.

#### Les alternatives dans le courtage en travaux

Si pour ouvrir une franchise de courtage en travaux, nul n'est besoin d'avoir son diplôme d'architecte en poche, la profession est largement impliquée dans ce secteur d'activité. En effet, le métier de courtage en travaux requiert des compétences en architecture pour mieux visualiser les projets des clients en matière d'aménagement intérieur, de rénovation globale d'un logement ou encore d'agrandissement. Si faire appel à un architecte DPLG extérieur est toujours possible, de nombreux diplômés choisissent la formule du courtage en travaux pour se lancer et se faire connaître plus facilement qu'en solo. L'avantage de la formule du courtage en travaux pour un diplômé ? La notoriété de l'enseigne bien sûr, mais aussi l'accompagnement que propose le réseau au quotidien.

Les réseaux de courtage en travaux sont nombreux à se développer en franchise. Parmi ceux-ci, l'on peut citer :

Activ'Travaux : Licence de marque - 45 implantations, apport personnel 8.000€, droit d'entrée 8.000€, investissement global 18.000€, CA réalisable après 2 ans +ou – 100.000€.

Aximotravo : Licence de marque - 45 implantations, apport personnel 0€, droit d'entrée 0€, investissement global NC, CA réalisable après 2 ans NC.

Camif Habitat : Partenariat - 50 implantations, apport personnel 0€, droit d'entrée 5.000€, investissement global de 15 à 20.000€, CA réalisable après 2 ans 120.000€.

Illico Travaux : Franchise - 40 implantations, apport personnel 10.000€, droit d'entrée 9.000€, investissement global de 30 à 40.000€, CA réalisable après 2 ans 110.000€.

La Maison des Travaux : Franchise - 80 implantations, apport personnel 10.000€, droit d'entrée 12.000€, investissement global 25.000€, CA réalisable après 2 ans entre 80 et 120.000€.

Okedo : Affiliation - 18 implantations, apport personnel 0€, droit d'entrée 18.000€, investissement global 18.000€, CA réalisable après 2 ans + de 100.000€.

Préservation du patrimoine : Franchise - 10 implantations, apport personnel 30.000€, droit d'entrée 18.000€, investissement global 116.740€, CA réalisable après 2 ans 2,4M€.

A signaler : sur ce créneau, certains réseaux se distinguent des autres par un positionnement particulier :

Dom et Vie se spécialise dans les travaux d'adaptation du domicile et des ERP pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Franchise - 34 implantations, apport personnel 25.000€, droit d'entrée 25.000€, investissement global 70.000€, CA réalisable après 2 ans 300.000€.

Projimo se spécialise ainsi uniquement sur les clients Btob. Partenariat - 50 implantations, apport personnel 0€, droit d'entrée 5.000€, investissement global de 15 à 20.000€, CA réalisable après 2 ans 120.000€.



[Visualiser l'article](#)

Workadvisor se spécialise sur la fourniture de devis de travaux en ligne. Franchise - 9 implantations, apport personnel 500€, droit d'entrée 4.000€, investissement global 4.000€, CA réalisable après 2 ans 100.000€.

Les alternatives dans l'aménagement intérieur et le home-staging

Comme pour le courtage en travaux, nul n'est besoin d'avoir un diplôme d'architecte pour se lancer dans une activité liée à l'aménagement intérieur ou le home-staging, mais cela peut s'avérer être un vrai plus pour évoluer dans ces secteurs d'activité connexes du bâtiment. En effet, le métier du home-staging et de l'aménagement intérieur fait également largement appel à des compétences d'architecture de la première rencontre avec le client au projet réalisé. Les avantages de la formule du home-staging et de l'aménagement intérieur en franchise sont là aussi de pouvoir profiter de la notoriété d'une enseigne et de l'accompagnement au quotidien du franchiseur en matière informatique, juridique, etc.

Les réseaux spécialistes de l'aménagement intérieur et home-staging à suivre sont notamment :

Agem : Partenariat - 40 implantations, apport personnel 25.000€, droit d'entrée 15.000€, investissement global de 70 à 120.000€, CA réalisable après 2 ans 350.000€.

Archea : Franchise - 48 implantations, apport personnel 50.000€, droit d'entrée 23.000€, investissement global 150.000€, CA réalisable après 2 ans 350.000€.

Architea : Licence de marque - 17 implantations, apport personnel 10.000€, droit d'entrée 7.000€, investissement global 15.900€, CA réalisable après 2 ans 300.000€.

Aveo : Franchise - 34 implantations, apport personnel 25.000€, droit d'entrée 19.500€, investissement global 50.000€, CA réalisable après 2 ans 220.000€.

Home Staging Experts : Partenariat - 41 implantations, apport personnel 5.000€, droit d'entrée 5.000€, investissement global 20.000€, CA réalisable après 2 ans 80.000€.

JeRénove.com : Franchise - 29 implantations, apport personnel 25.000€, droit d'entrée 35.000€, investissement global 125.000€, CA réalisable après 2 ans 600.000€.

Notes de Styles : Franchise - 9 implantations, apport personnel 10.000€, droit d'entrée 7.000€, investissement global de 10 à 15.000€, CA réalisable après 2 ans 130.000€.

Les alternatives dans la construction de maison

Naturellement liée, l'activité de constructeur ouvre souvent ses portes aux diplômés d'une école d'architecture. Et si là aussi, nul n'est besoin d'avoir le diplôme en poche, le métier nécessite toutefois une certaine sensibilité au design et aux conseils urbanistiques.

Parmi les réseaux spécialistes de la construction se développant en franchise on peut notamment citer :

Ami Bois : Franchise - 10 implantations, apport personnel 50.000€, droit d'entrée 30.000€, investissement global NC, CA réalisable après 2 ans 2,5M€.

Cybel Extension : Licence de marque - 23 implantations, apport personnel 20.000€, droit d'entrée 14.000€, investissement global de 40 à 60.000€, CA réalisable après 2 ans 650.000€.

Maisons Pierre : Franchise - 45 implantations, apport personnel 50.000€, droit d'entrée 25.000€, investissement global 150.000€, CA réalisable après 2 ans 3M€.

Mikit : Franchise - 130 implantations, apport personnel 30.000€, droit d'entrée 17.000€, investissement global 100.000€, CA réalisable après 2 ans de 1 à 2M€.

Natilia : Concession - 37 implantations, apport personnel 60.000€, droit d'entrée 25.000€, investissement global 150.000€, CA réalisable après 2 ans 2M€.

Villas Club : Partenariat - 25 implantations, apport personnel 50.000€, droit d'entrée 0€, investissement global 5.000€, CA réalisable après 2 ans 150.000€.